

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville d'Antibes (06)
Hôtel de Ville
Cours Masséna - BP 2205
06606 Antibes Juan Les Pins
Cedex

AVIS DE MARCHÉ**TRAVAUX**

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: Travaux neufs de génie climatique dans les bâtiments de la Commune, du CCAS et de l'Office de Tourisme et des Congrès.
Description: Le présent accord-cadre est passé par le groupement de commandes composé des entités suivantes : - La Commune d'Antibes Juan-les-Pins ; - Le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes Juan-les-Pins ; - L'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins. La Ville d'Antibes est désignée coordonnateur du groupement de commandes, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins se verra confiée la charge de mener la totalité de la procédure de passation et de superviser le suivi de l'exécution au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le présent accord-cadre a pour objet les Travaux Neufs de climatisation de tous types (splits, multi-splits, VRV, eau glacée...) et ventilation de tous types (ventilation simple-flux, doubles-flux, CTA...), dans les bâtiments de la Commune, du CCAS et de l'Office de Tourisme d'Antibes Juan les Pins.

Lieu d'exécution : 06600 ANTIBES

Identifiant interne: 25F164.

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: Appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: travaux.

Nomenclature principale (cpv): 45330000. 45331000.

2.1.2 Lieu d'exécution**2.1.3 Valeur****2.1.4 Informations générales**

Informations complémentaires de la procédure: Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental, visées par l'article L. 2112-2 du Code de la Commande Publique, dont le détail est indiqué à l'article 1.1 du C.C.P.

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés**2.1.6 Motifs d'exclusion****Section 5 - Lot****5.1 LOT N° : LOT-0001**

Identifiant interne: 25F164.

Titre: Travaux neufs de génie climatique dans mes bâtiments de la Commune, du CCAS et de l'Office de Tourisme et des Congrès.

Description: Le présent accord-cadre a pour objet les Travaux Neufs de climatisation de tous types (splits, multi-splits, VRV, eau glacée...) et ventilation de tous types (ventilation simple-flux, doubles-flux, CTA...), dans les bâtiments de la Commune, du CCAS et de l'Office de Tourisme d'Antibes Juan les Pins..

5.1.1 Objectif

Type de marché: travaux.

Classification CPV: 45330000. 45331000.

5.1.2 Lieu d'exécution**5.1.3 Durée estimée**

Durée par mois: 48.

5.1.4 Renouvellement

Description: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2026 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2026. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2029..

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 1040000 EUR.

Valeur maximale de l'accord-cadre: 3600000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Type : Capacité économique et financière.

Nom : Capacités financières..

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle.

Nom : Capacités professionnelles.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Type : Capacité technique et professionnelle.

Nom : Capacités techniques.

Description : Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier : · QUALIBAT 5232 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² · ET QUALIBAT 5312 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Tranche de classification : MINIMUM EFF2 : 6 à 20 personnes Pour les autres informations concernant les références professionnelles et la capacité technique, se référer au règlement de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Nom : Valeur Technique.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère Prix :

Nom : Prix.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 45

Critère Qualité :

Nom : Performances en matière de protection de l'environnement.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire.

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 13/10/2025 à 14:00.

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.
Catalogue électronique : Non autorisée
Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.
Variantes : Non autorisée
Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Date/heure : 13/10/2025 à 14:30.

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête
Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, pour chaque lot, en agissant à la fois : • En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; • En qualité de membres de plusieurs groupements. Les conditions de participation des concurrents sont détaillées dans l'article 1.4 du Règlement de Consultation, notamment s'agissant de la sous-traitance..
Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence
Nombre maximum de participants : 1.
Informations sur le système d'acquisition dynamique:
Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice

Section 8 - Organisations**8.1 ORG-0001**

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21060004500012.
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205.
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205.
Ville : Antibes Juan Les Pins Cedex.
Code postal : 06606.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr.
Téléphone: +33 492905280.
Adresse internet: <http://www.antibes-juanlespins.com/>.
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.
Ville : NICE.
Code postal : 06000.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr.
Téléphone: +33 489978600.

Section 11 - Informations relatives à l'avis**11.1 Informations relatives à l'avis**

Identifiant/version de l'avis : c4923b83-257d-4d88-8803-9106e7968259
Type de formulaire: Mise en concurrence.
Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis: 05/09/2025 à 16:15.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.